F2-VR1 — EPI en réalité virtuelle — Format collectif

Formation sécurité incendie en réalité virtuelle — Théorie collective + passage individuel — Intra-entreprise

Durée	Format	Public	Effectif max	Prérequis	Modalité
1h30 + 30 min/pers	Théorie collective + VR individuelle	Salariés désignés (EPI)	10 personnes	Désigné par l'employeur	Intra-entreprise

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Expliquer le rôle et les responsabilités de l'EPI dans le dispositif de sécurité incendie de l'entreprise
- Identifier les risques d'incendie spécifiques à son établissement et localiser les moyens de secours
- Choisir et mettre en œuvre le moyen d'extinction adapté à chaque type de feu
- Intervenir efficacement et en sécurité sur un feu naissant (extincteur)
- Donner l'alerte et adopter la conduite à tenir face à un départ de feu
- Participer à l'évacuation de l'établissement

Déroulé pédagogique

Durée	Phase	Contenu	Méthode
1h30	**Théorie collective**	QCM de positionnement individuel (même QCM repris en fin de formation). Réglementation incendie (R.4227-28, R.4227-29, R.4227-38, R.4227-39), triangle du feu, classes de feux, conduite à tenir, alerte et participation à l'évacuation	Exposé illustré, questions/réponses, QCM
30 min /participant	**Pratique VR individuelle**	Passage individuel au casque VR : extinction d'un feu naissant, choix de l'extincteur adapté, conduite à tenir et participation à l'évacuation en environnement immersif	Réalité virtuelle + débriefing individuel, QCM de fin
En continu	**Organisation**	Les participants se relaient un par un sur l'atelier VR : l'activité de l'entreprise est maintenue pendant toute la durée de la session	Roulement individuel
1h30 + 30 min/pers	**TOTAL 2h / personne**		

Moyens pédagogiques

- Support de présentation illustré
- Casque(s) VR et logiciel de simulation incendie immersif
- Extincteur factice / manette haptique pour la manipulation en réalité virtuelle
- Scénarios VR : feu naissant, choix de l'extincteur, conduite à tenir et évacuation
- Grille d'évaluation individuelle
- Mémento incendie offert à chaque stagiaire

Profil formateur

Profil formateur

Formateur sapeur-pompier professionnel, justifiant d'une solide expérience en prévention des risques incendie et d'une pratique régulière de l'animation de formations sécurité en entreprise.

Suivi administratif

Modalités d'évaluation et suivi

QCM de positionnement de 10 questions en début et fin de formation pour mesurer l'évolution des connaissances et la bonne assimilation des acquis.

Évaluation formative continue par observation du formateur lors des exercices pratiques et mises en situation.

Certificat de réalisation.

Feuille d'émargement signée par chaque stagiaire et le formateur. Questionnaire de satisfaction remis à chaque stagiaire en fin de session.

Accessibilité PSH

Informations sur l'accessibilité

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. PREVISUD s'attache à donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation et de maintenir l'emploi.

Toute situation de handicap ou tout besoin d'adaptation signalé en amont fera l'objet d'une adaptation pédagogique concertée avec le référent handicap de PREVISUD : Antoine Yvorra — info@previsud.fr — 09 67 36 66 00, qui pourra si nécessaire se coordonner avec l'entreprise cliente.

La partie pratique peut être aménagée (observation, démonstration adaptée) afin que chaque participant puisse suivre la formation dans les meilleures conditions.

Modalités d'inscription et délais d'accès

Inscription et accès

L'inscription à cette formation s'effectue de manière simple et directe : les participants s'inscrivent auprès de leur responsable hiérarchique ou du coordinateur de formation de l'entreprise, qui transmet la demande à PREVISUD.

Toute situation de handicap ou besoin d'adaptation est à signaler au moment de l'inscription, afin de mettre en place les aménagements nécessaires et garantir une accessibilité optimale.

Nous demandons aux commanditaires de la formation de communiquer à PREVISUD les risques spécifiques de l'entreprise afin de contextualiser la formation, et de transmettre aux participants nos coordonnées de contact, afin que ceux-ci puissent, s'ils le souhaitent, nous transmettre directement et en toute confidentialité toute information utile.

Délai d'accès : la formation peut être organisée sous 15 jours ouvrés à compter de la validation de l'inscription, sous réserve de disponibilité des formateurs et du calendrier convenu avec le client.

Tarif : nous consulter. Demandez un devis à info@previsud.fr ou via le formulaire de contact sur notre site.

Pour une inscription à titre individuel (particulier), merci de nous contacter directement à info@previsud.fr ou au 09 67 36 66 00.

Références réglementaires : Art. R.4227-28, R.4227-29, R.4227-38 et R.4227-39 du Code du travail · Dénomination « EPI » issue du référentiel APSAD R6 (CNPP), exigence assurantielle/préventive — ni obligation légale stricte ni titre certifiant · Recommandée notamment à partir de 50 salariés